

DELIBERATIONS

1° résolution

- Rapport d'activité (moral et financier) -Année 2010
(Article 11 des statuts)

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et en avoir délibéré, l'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée Générale ordinaire le 16 avril 2011, l'approuve dans toutes ses parties et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'année 2010 écoulée. Elle décide d'autre part d'affecter le montant de trésorerie arrêtée à 1363 euros 80 centimes au 31 décembre 2010, au titre des fonds de réserve de l'association, avec report au 1^{er} janvier 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° résolution

- Cotisations (Article 6 des statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 16 avril 2011, après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la cotisation pour l'année 2012 à 8 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 ème résolution

- Conseil d'administration (Article 9 des statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard, réunie en assemblée générale ordinaire le 16 avril 2011, décide de reconduire dans ses fonctions pour l'exercice 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée, le conseil d'administration qui a été élu pour 4 ans depuis l'assemblée générale du 20 mars 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité